

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

Le 11 septembre 2023 à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Denise GILS.

Présents : ALLIER Stéphane, COSTE Philippe, DUMAS Joële, ESTEBAN Michel, GILS Antoine, LAPEYRE Denis, MERCIER Lorna, MERICKSKAY Sylviane, RICHELME-DAVID Suzanne, SALASCA Claudine, SOULIÉ Françoise, VILA Léone.

Absent excusé : JUPILLE Jacky donne procuration à GILS Denise.

Absent : PERRUTEL Robert.

Madame DUMAS Joële a été nommée secrétaire.

Madame BEZES Mathilde, secrétaire générale, est désignée auxiliaire de séance.

Au début de la séance Madame le Maire demande d'ajouter un sujet à l'ordre du jour :

- Extension du local de la boucherie DOS SANTOS

APPROBATION COMPTE RENDU

Le procès-verbal du 3 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

PRÉEMPTIONS

- Maison d'habitation 13 rue des Coquelicots appartenant à Mr et Mme CATHALA.
- Maison d'habitation 20 rue de la Ville appartenant à Mr STRANDBERG Esaïas.
- Maisons + jardin 14 rue Marcel Pagnol appartenant à Mr et Mme AZEMA.
- Maison d'habitation 23 rue de la Ville appartenant à Mr et Mme COMMENGE.

La commune ne souhaite pas user de son droit de préemption.

DÉLIBÉRATION SYADEN

Programme 2023 : travaux d'électrification avec renforcement BT chemin de Mengaud sur poste COOP. Effacement des réseaux d'éclairage public et réseaux télécoms.

N° de dossier : 23-CAMN-036

DÉLIBÉRATION RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE

La loi 3DS a prévu la possibilité pour tout élu local de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local. Le décret d'application du 6 décembre 2022 est venu poser les modalités et les critères de désignation de ce référent déontologue. Il indique ses obligations et les moyens dont il peut disposer pour exercer ses missions.

L'objectif de ce dispositif légal est d'accompagner les élus qui en ressentent le besoin dans le respect de règles simples, l'identification de conflit d'intérêts et de les préserver de toute prise illégale d'intérêt. Le droit pénal d'application stricte ne permet pas la prise en compte de la bonne foi pour les élus qui se sont souvent retrouvés devant les tribunaux, sans pouvoir plaider l'ignorance. Il importe de prévenir de telles situations et d'accompagner dans des décisions qui peuvent interroger la déontologie d'élu.

Il appartient ainsi à chaque collectivité concernée, depuis le 1er juin 2023, de nommer son référent par l'adoption d'une délibération spécifique, dont le contenu est encadré par le CGCT.

L'Association des Maires de l'Aude (AMA) et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude (CDG 11) ont signé une convention permettant aux adhérents de l'AMA de désigner un expert, Monsieur Claude BEAUFILS, administrateur territorial en retraite et ancien magistrat financier auprès de la Chambre régionale des comptes.

Cette convention permet de désigner directement ce référent déontologue, sans avoir à le solliciter au préalable. Les conseillers ont opté pour ce dispositif gratuit à l'unanimité.

RAPPORT DE PRÉSENTATION DE LA COUR DES COMPTES

Transférer par mail le rapport d'observations de la cour des comptes concernant Carcassonne Agglo, à tous les conseillers afin qu'ils en prennent connaissance.

LOTISSEMENT DE LA PORTE ROUGE - NOMS DE RUES

Madame le Maire demande aux conseillers de réfléchir sur deux noms de rues pour le futur « lotissement de la Porte Rouge ». Elle suggère des noms de fleurs et/ou d'oiseaux, mais également l'intention de soumettre quelques-unes des idées au facteur afin qu'il approuve ces choix (car il faudra veiller à ne pas choisir des noms de rues déjà utilisés dans les villages environnants).

Toutes ces idées là seront à envoyer par mail le plus rapidement possible.

PARTICIPATION CALANDRETA

Vote à bulletin secret demandé par Stéphane ALLIER.

Sur le bulletin de vote il y a 3 choix possibles (à la suite de la séance du 3 juillet 2023) :

- 50 euros : 4 votes
- 100 euros : 4 votes
- Aucune participation : 6 votes

Afin de clôturer ce vote avec un nombre de participant qui soit supérieur à la moyenne, Philippe COSTE soulève le fait d'attribuer la même somme qu'aux élèves de l'école publique du village.

Le débat a lieu dans ce sens : **VOTE** => 13 POUR, 1 abstention et un absent.

Le versement pour chaque enfant de la commune inscrit à La Calandreta sera donc le même qu'à l'école publique, soit 50 euros par élève.

POINT TRAVAUX

Exposé du 1^{er} adjoint sur les travaux des agents techniques :

- Elagage des pins chemin du Jeu du Mail, espace aéré, facilité pour les travaux de tonte en dessous.
Une demande va être faite auprès du Département pour nettoyer et élaguer la continuité de cette bande sur la partie départementale (service du patrimoine du Département).
- Entrée refaite du Monument aux Morts avec accès PMR, les anciens escaliers d'accès se détérioraient.
- Equipe AIR WORKS travaille sur la toiture de l'église, rdv ce jour entre le premier adjoint et l'entreprise sur place car le clocher est en très mauvais état (risque d'effondrement) dû certainement à la sécheresse.

Michel ESTEBAN relève le travail des agents effectué au niveau du rebouchage de certains nids de poule (goudron + graviers).

Mme le Maire expose :

- Rue des écoles enfouissement réseaux + fixation de l'éclairage public en façade à venir très

prochainement. Cependant il faudra attendre pour refaire le revêtement, car le chantier de la future cantine risque de l'endommager.

- ZAC rue des Cyprès : travaux en cours, réfection de voirie.
- Courant octobre : commencement des travaux du chemin Latéral.
- D'ici la fin d'année : travaux du SIC au niveau du chemin de Pautard et du chemin du Moulin Nouvel.
- Le retard pris sur le permis de construire de la future résidence Les Remparts à cause du SDIS qui a fait une demande de pièces complémentaires auprès du service ADS de l'Agglo.

SALON DES MAIRES 2024

Madame le Maire présente le Salon des Maires de l'AUDE le 20 octobre 2023 à Carcassonne. Les conseillers intéressés pour y participer doivent se faire connaître afin de les inscrire dernier délai vendredi 15/09.

Elle informe également du Congrès des Maires à Paris qui se tiendra du 22 au 24 novembre.

LOCAL BOUCHERIE DOS SANTOS

Madame le Maire explique au C.M la demande du boucher de « récupérer » la partie couloir + escalier (qui monte à l'ancien appart perception) qui jouxte la boucherie pour agrandir sa réserve. A savoir, les frais engagés par ces travaux seront à la charge du boucher qui les réalisera lui-même.

Vote pour l'augmentation du loyer :

OUI : 4

NON : 8

ABSTENTIONS : 2

Pas d'augmentation votée.

La séance est levée à 20h20.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 2 OCTOBRE à 18H30.